



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16369  
24 février 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 22 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le  
texte du communiqué publié le 21 février 1984 par le porte-parole militaire  
officiel iraquien au sujet du bombardement de la ville de Chahabi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Riyadh AL-QAYSI

Annexe

Texte du communiqué publié le 21 février 1984 par le porte-parole  
militaire officiel iraquien

Ce matin à 7 h 5 min 40 s, le régime iranien a bombardé à l'artillerie lourde la ville de Chahabi. Ce bombardement de l'ennemi a détruit deux habitations et fait des dégâts dans la mosquée de la ville, l'école et un certain nombre d'installations et de biens civils. Ainsi l'agresseur iranien rompt ses engagements, comme nous nous y attendions, et lorsque le régime iranien déclare qu'il ne bombardera pas les villes iraqiennes, ce n'est pour lui qu'un moyen d'échapper à la situation difficile où il se trouve devant les peuples de l'Iran et l'opinion publique internationale; nous ne nous trompons pas dans le jugement que nous portons sur lui et sur ses actions criminelles.

-----

